

Ville de Villeneuve d'Ascq

Décision



Objet : Rénovation des installations de chauffage - Groupe scolaire Augustin Thierry - Avenant n°1

N° : VA_DEC2020_341
Service : Marchés Publics

Nous, Gérard CAUDRON, Maire de Villeneuve d'Ascq, agissant en cette qualité,

Vu la délibération VA_DEL2020_61 du 5 juillet 2020 donnant délégation dans le cadre de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales et fixant le seuil de délégation à 214 000 € HT pour les marchés de fournitures et services et à 1 000 000 € HT pour les marchés de travaux,

Vu l'article R. 2194-8 du Code de la commande publique,

décidons

de conclure avec la société RAMERY ENERGIES, située à Templemars (59175), un avenant n°1 au marché de rénovation des installations de chauffage du groupe scolaire Augustin Thierry afin de prendre en compte les prestations supplémentaires suivantes :

- Réfection entre l'armoire du tableau de distribution et les radiateurs :
1 458 € HT

Par ailleurs, le délai d'exécution des travaux est prolongé d'une semaine.

Le montant total du présent avenant est de 1 458 € HT (mille quatre cent cinquante-huit euros hors taxes), soit un nouveau montant de marché de 58 458 € HT, représentant une hausse de 2.56%.

Imputation comptable : 2313 213 2200

Politique publique (domaine-action-activité) : 17.2.1 Patrimoine bâti

Fait à Villeneuve d'Ascq
le lundi 14 septembre 2020

Le Maire,
Gérard CAUDRON

ID télétransmission : 059-215900930018-20200706-176562A-AU-1-1
Date AR Préfecture : mardi 15 septembre 2020